



Strasbourg, vendredi 18 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01428

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Fuites d'eau (Bief 78 et 79)**Limitation de mouillage (Abaissement de bief) (tous les usagers - dans les deux sens) (1.7 m)**

**- à partir du 18/03/2022 à 16:00**

- o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 111,300 et pk 112,50 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Suite à un début de fuite importante, VNF va procéder à un état des lieux nécessitant un abaissement du bief. Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Service(s) à contacter :

UT Strasbourg Rhin, 2, route de l'Ill, BP 61019, 67760 GAMBSHEIM

Tél : 03 88 59 76 00 - Fax : 03 88 59 76 01

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Jérôme ALBARET